

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Jeudi 25 Septembre 2008 - 19h00

COMPTE-RENDU

1. Approbation du procès verbal de la dernière séance.

Après avoir pris connaissance et avoir entendu le complément d'informations de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le procès verbal de la séance du 11 juillet 2008.

2. Administration générale.

- *Appel à projet «économies d'eau ».*

Le Conseil Municipal confirme l'engagement de la commune dans l'appel à projet « économies d'eau » en partenariat avec le Conseil Général du Morbihan et le Syndicat Départemental de l'Eau.

- *Contrat de maintenance du logiciel urbanisme – société MESOTECH INGENIERIE.*

Le Maire est autorisé à signer le contrat de maintenance et de mise à jour des données cadastrales à souscrire auprès de la société MESOTECH-INGENIERIE, pour le logiciel d'urbanisme et de cartographie Visiocarte (625 € H.T/ an).

- *Logement 4, rue Jules Ferry à BAUD – contrat de location.*

Le Maire est autorisé à signer le contrat de location du pavillon sis 4, rue Jules Ferry à BAUD au bénéfice de Madame Anne-Marie GHIRARDINI, à compter du 1^{er} octobre 2008 (loyer : 400 €/ mois).

3. Finances.

- *Assainissement programme 2009 – demande de subvention au Conseil Général du Morbihan.*

Le Conseil Général du Morbihan et l'Agence de l'Eau seront sollicités pour accorder des aides financières au programme d'assainissement 2009 qui comporte deux opérations de travaux, secteur du Pont de Baud pour 210 000 € H.T, marché à bons de commandes pour 70 000 € H.T, ainsi qu'une étude de diagnostic du réseau (30 000 € H.T).

- *Projet de salle de sports – demande de subvention au Conseil Général du Morbihan.*

Il est décidé de déposer un dossier de subvention auprès du Conseil Général du Morbihan pour le projet de réalisation d'une salle de sports sur la base la plus haute, à savoir 1 260 000 € H.T. L'aide financière attendue serait de 20%, soit 252 000 €.

- *Projet d'extension de l'école primaire du Gourandel – demande de subvention au Conseil Général du Morbihan.*

Il est également décidé de déposer un dossier de subvention auprès du Conseil Général du Morbihan pour la création de deux classes dans le prolongement de l'école élémentaire du Gourandel pour un montant estimé à 195 000 € H.T. L'aide financière attendue serait de 20%, soit 39 000 € H.T pour ce projet qui serait réalisé avec des matériaux de construction tels que de la brique ou du bois afin de s'inscrire dans une démarche de développement durable.

- *Projet d'aménagement de locaux pour le centre de loisirs – demande de subvention au Conseil Général du Morbihan.*

Un dossier de subvention sera déposé auprès du Conseil Général du Morbihan pour l'aménagement de trois salles de classes de l'ancien collège pour le centre de loisirs de 3 à 6 ans, et trois autres salles de classes pour le centre de loisirs de 6 à 12 ans. Le montant estimatif des travaux est de 42 220 € H.T pour une aide financière attendue de 20%, soit 8 444 €.

- *Projet de columbarium – demande de subvention au Conseil Général du Morbihan.*

Il est décidé de déposer un dossier de subvention auprès du Conseil Général du Morbihan pour la réalisation d'un aménagement cinéraire avec un ou plusieurs columbariums sur la base d'un projet présenté d'un montant de 74 200 € H.T (98 cases). L'aide financière attendue serait de 20%, soit 14 840 €.

- *Admission en non valeur des titres irrécouvrables.*

Le Maire fait état de la liste des produits irrécouvrables pour l'année 2008 que le Conseil Municipal décide de mettre en non valeur.

- *Décision modificative n°2 – budget assainissement.*

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la décision modificative permettant d'enregistrer comptablement les admissions en non valeur des titres irrécouvrables.

- *Délibérations fiscales à adopter pour 2009.*

Monsieur Bernard LE PALLEC, adjoint en charge des finances, explique qu'afin d'avoir davantage de dotation de l'Etat, il fallait davantage solliciter les contribuables afin d'arriver à un taux d'effort fiscal équivalent pour le moins à la moyenne de la strate qui est de 1,20 alors qu'à BAUD elle est de 1,19.

Ainsi la dotation nationale de péréquation a été réduite de 50%, soit 73 000 €, ce qui représente un montant important pour le budget et il est proposé principalement deux axes de travail pour améliorer la situation :

- une révision des taux d'imposition, qui sera à l'ordre du jour du débat d'orientation budgétaire,
- une étude précise sur les exonérations accordées.

Ainsi, le Conseil Municipal décide de supprimer l'exonération de 2 ans de la taxe foncière bâtie pour les constructions neuves à compter du 1^{er} janvier 2009.

Quant à la possibilité pour le Conseil Municipal de majorer la valeur cadastrale des terrains constructibles, il est décidé d'être prudent et de bien mesurer l'impact de cette décision avant de l'appliquer et Le Maire propose d'en débattre dans le cadre de la prochaine révision du PLU.

Par ailleurs, le Conseil Municipal décide de confirmer l'exonération de l'impôt sur les spectacles de l'ensemble des manifestations sportives organisées sur la commune.

- *Tarifs de restauration scolaire.*

Si la prochaine commission des finances qui se réunira courant novembre sera amenée à travailler sur une révision des tarifs des services communaux (centre de loisirs, garderie,...), il est cependant décidé de revaloriser les tarifs de restauration scolaire suite au nouveau marché applicable depuis la rentrée.

Les tarifs suivants seront en vigueur au 1^{er} janvier 2009 :

- Enfant de BAUD	2,70 €
- Enfant extérieur de BAUD	3,60 €
- Adulte	6,00 €

- *Associations – demande de subvention.*

Le Conseil Municipal décide d'accorder une subvention de 300 € en faveur de l'association du Mémorial des Morbihannais morts pour la France en Afrique du Nord.

4. Personnel communal.

- *Avancement de grade – fixation du taux de promotion.*

En application de la loi n° 2007-209 du 17 février 2007, le Conseil Municipal décide d'appliquer un taux de promotion de 100% pour les avancements de grade.

- *Indemnité pour service de jour férié – filière culturelle.*

Lors de la séance du 7 juin 2007, le Conseil Municipal avait décidé d'appliquer une indemnité pour le travail dominical applicable aux agents de la filière culturelle et dans le prolongement de cette délibération et il est décidé d'instituer l'indemnité pour service de jour férié, toujours pour les agents de la filière culturelle.

5. Urbanisme et affaires foncières.

- *Lotissement communal « Les Hauts de Kervaise » - vente des lots.*

Le Maire est autorisé à signer l'acte de vente du lot n°5 du Lotissement « Les Hauts de Kervaise » au bénéfice de Monsieur ROBIC et Madame LABOUSSE (32 100 € pour 642 m²).

- *Enquête publique – installation classée – SA de Talhen Raude – SAINT BARTHELEMY.*

Le Conseil Municipal émet un avis favorable par 28 voix pour et une abstention sur l'enquête publique relative à l'installation classée SA de Talhen Raude de SAINT-BARTHELEMY.

6. Questions diverses.

Le Conseil Municipal décide de reconduire l'indemnité de conseil et de confection des documents budgétaires à verser au Trésorier de BAUD selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté ministériel du 16 décembre 1993.

Le Conseil Municipal valide les catégories et les prix à décerner pour le concours des maisons fleuries (remise des prix le 4 octobre 2008 à 11h00 en mairie).

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition d'un véhicule publicitaire proposée par la société VISIOCOM.

Le Maire informe le Conseil Municipal que la loi du 4 août 2008 de modernisation de l'économie a modifié le régime de l'autorisation d'exploitation commerciale. Désormais, ne sont plus soumis à la CDEC (Commission Départementale d'Equipement Commercial) les projets de moins de 1 000 m², tout en précisant que pour les communes de moins de 20 000 habitants, il reste possible au Maire de proposer au Conseil Municipal de saisir, pour avis, la CDEC pour les projets compris entre 300 et 1 000 m² qui nécessitent une demande de permis de construire.

Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Arnaud HYBOIS a adressé une lettre de remerciements pour le soutien de la commune pour sa participation aux Jeux Olympiques.

Madame Sylvie COEURDACIER DE GESNES suggère que pour le repas des aînés, il serait souhaitable que les hommes, conseillers municipaux, soient également invités et qu'ils puissent participer au service lors du repas.